

Le 15 novembre 2014

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le samedi 15 novembre 2014, à 9h30, à l'Église, sous la présidence de Madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Jean-Claude Massie, Marjorie Bourbeau, Mathieu Harkins, Monique Richard et Chantal Valois. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Monsieur Pierre Roy a motivé son absence.

Monsieur Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Julie Lafontaine, directrice de l'urbanisme et monsieur Yves Lefebvre, directeur service technique, ingénierie et hygiène du milieu sont également présents.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, madame la Mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente assemblée ordinaire à 9h30.

Rés. 2014-276
Acceptation de
l'ordre du jour

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par le conseiller: Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté sans le point 7d).

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 2014-277
Acceptation du
procès-verbal
du 18/10/2014

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2014

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2014 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 2014-278
Acceptation du
procès-verbal
de la séance
extraordinaire
du 25/10/2014

3b) Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2014

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par le conseiller: Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2014 soit adopté, tel que présenté

ADOPTÉE

4. RAPPORT DE LA MAIRESSE

RAPPORT DE LA MAIRESSE

Assemblée du Conseil du 15 novembre 2014

Chers concitoyens et concitoyennes,

Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site internet de la municipalité pour cette onzième séance régulière du Conseil de l'année 2014 et merci de votre intérêt et de votre participation. Vos idées nous sont précieuses. Depuis le début de l'année, les assemblées du Conseil sont captées sur vidéo de façon à ce que tous les citoyens puissent suivre l'évolution des dossiers de la municipalité sur notre site. Je rappelle que les citoyens présents disposent maintenant de deux périodes de questions, la première d'ordre général et la seconde sur les points de l'ordre du jour. Cela démontre une réelle volonté d'ouverture et de transparence de la part de votre Conseil et représente une avancée importante pour notre démocratie. (La captation vidéo est visionnée par environ 200 personnes, chaque mois).

Permettez-moi maintenant de vous présenter les personnes présentes à cette table :
Mathieu Harkins, maire suppléant, conseiller responsable de la Réforme électorale, de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu et membre du Comité des Finances;

Chantal Valois, conseillère responsable des Loisirs, du Plein air, de la Famille et du Développement communautaire;

Jean-Claude Massie, conseiller responsable de la Sécurité publique, des Loisirs, de la Voirie et des Parcs;

Monique Richard, conseillère responsable des Arts, de la Culture et du Patrimoine;

Marjorie Bourbeau, conseillère responsable de l'Urbanisme ;

S'est excusé :

Pierre Roy, conseiller responsable des Finances, du Plein air, de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu et membre du comité des finances;

Martin Nadon, directeur général de la municipalité;

Également, présents parmi nous, monsieur Yves Lefebvre , directeur ingénierie, service technique et hygiène du milieu, Catherine Berbery, adjointe à la mairesse et à la direction générale et Andrée Dugré, adjointe à la direction générale et à la mairesse.

Voici un résumé de nos activités depuis le dernier Conseil, le 16 août dernier

CLD, CRÉ ET CJE

CJE : On dénature les CJE. Dorénavant, les centres locaux d'emploi choisiront parmi leur clientèle les cas qui seront transmis aux CJE.

Ainsi, selon le scénario proposé, les CJE auraient désormais pour unique mission d'appuyer les jeunes recourant à l'aide sociale à réintégrer le marché du travail. Cela signifierait que 84% de la clientèle actuelle du CJE des Laurentides ne pourrait plus disposer de cette ressource.

CRÉ : Seront abolies et leurs compétences seront transmises aux MRC

CLD : Dans les Pays-d'en-Haut, la vocation de développement économique sera maintenue par la MRC et les emplois et l'expertise du CLD seront transférés à la MRC

Principaux dossiers

1 - Préparation du budget 2015

De nombreuses réunions de travail – Directeur général, directrice des finances et Conseil; et directeur général et directeurs

2– L'eau potable et le prolongement des réseaux – secteur village

Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout, route 329

Rencontre prévue avec la directrice régionale du MTQ le 26 novembre afin de faire autoriser le projet par le MTQ car date butoir fixée par MAMOT est 31 décembre 2015
Une lettre sera également envoyée au ministre la semaine prochaine.

3– Le traitement des eaux usées, secteur Morgan

- Révision et approbation des dessins d'atelier de CHAREX
- Deux stations de pompage installées avec tuyauterie de raccordement
- Station SP-7 démenagée autre côté de rue
- Attente des pompes, panneaux de contrôle, instrumentation à installer
- Alimentation électrique 600 volts par Hydro (à effectuer)

4 – Activités

Le 29 octobre, consultation publique MADA

- Le 29 octobre 19h Consultation publique.
- 45 personnes se sont présentées à l'église. Très belle soirée.
- Le 31 octobre, remise du rapport de consultation de Christine Gouin.

Rencontres et Activités - Groupes et citoyens

Dîner communautaire

Présence le 21 octobre

Journée de la mairesse le 22 octobre

21 octobre : Rencontre avec Paul André Dupuis, Yves Théberge et M. Labarre au sujet du champ Cheverny

22 octobre :

Alexandre L'Heureux et Pierrick Fréchette, ch. Pente Douce : problème de bruit

Stéphane Lalande, CLD : dossier Internet

Jacques Morin et Chantal Roussel, Fondation La Traversée : maison de soins palliatifs

Cpt Charbonneau, SQ : Nouveaux rapports. Discuté du problème d'excès de vitesse sur le ch. du Village au coin de l'Avalanche

Claudine Beaudoin : Débarcadère

Serge Roberge et Lise Dassylva, APEL St-Joseph et Ste-Marie : Nautique et environnement pour les lacs St-Joseph et Ste-Marie

Le 28 octobre, 5 à 7 avec le conseil et les employés pour souligner l'arrivée du DG

Réunions administratives

Info : Formation de l'UPAC pour les directeurs de service le 24 octobre

Le 28 octobre : Rencontre avec le DG, plusieurs dossiers

Assemblées spéciales du Conseil

Le 25 octobre, consultation publique P.I.I.A. et assemblée extraordinaire

Mandat de conception prolongement des réseaux sur 2,4 km secteur Village

Mandat pour services professionnels en hydrogéologie aquifère secteur Village

Mandat pour services professionnels Plans, devis et surveillance des travaux eaux souterraines secteur Village

Octroi du contrat pour garage au Centre Plein-Air

Conseil des maires et réunions de la MRC des Pays-d'en-Haut

Représentée par Mathieu Harkins

Le 5 novembre, Réunion du comité environnement et aménagement de la MRC au sujet d'un règlement de contrôle intérimaire dans le dossier Hydro-Québec.

Le 11 novembre, Session de travail sur le budget

Conférence régionale des Élus (CRÉ Laurentides)
Réunion d'urgence le 14 novembre (Compte-rendu à venir)

Réunions des conseillers municipaux
Le 24 octobre : en prévision de l'assemblée du 25
Le 26 octobre : dossiers divers
Le 30 octobre : budget
Le 7 novembre : Conseil administratif
Rapports des directeurs de service

Culture

Journées de la Culture

- Réunion pour bilan le 16 octobre à Sainte-Adèle.
- Saint-Adolphe-d'Howard avec le spectacle à l'église a été le coup de cœur de la présidente d'honneur de la MRC des Pays-d'en-Haut.
- En 2015, les municipalités souhaitent aller chercher des partenaires pour payer complètement le dépliant.

Salon des artisans

- Sélection des 38 artisans et 2 organismes (Club Lion : vente gâteau / Petits Dolphins : tirage bas de Noël) pour l'édition 2014.
- Réception des inscriptions et préparation de l'événement en cours.
- Samedi 22 et dimanche 23 novembre de 10h à 17h au Centre récréatif.

Développement communautaire

Les Petits Dolphins

- 18 octobre soirée Casino au profit du Loco local. Environ 200 personnes présentes durant la soirée.
- 13 décembre Guignolée au profit du Garde-manger des Pays d'en haut

Les 4 saisons d'Adolphe

- 18 novembre Conférence sur la fiscalité par un membre de la caisse populaire Desjardins.

Repas communautaire

- Reprise des activités du repas communautaire.
- Achat d'un four à convention. Très apprécié par les bénévoles.
- Record de 70 personnes pour prendre un repas le 4 novembre.

Triathlon d'hiver

La chambre de commerce de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite mettre sur pied un nouvel événement : un triathlon d'hiver (raquette, patin, ski de fond). Le comité organisateur tiendra sa deuxième réunion le mercredi 12 novembre.

Le comité espère pouvoir couvrir ses frais via le coût d'inscription et grâce aux commandites.

L'activité se tiendrait le dimanche 22 février.

Dossier Hydro-Québec

Le 15 octobre, dernière rencontre du CTR

Le 16 octobre, présentation par Hydro-Québec du tracé optimisé et de certaines simulations visuelles aux élus de la région en avant-midi et aux journalistes en après-midi

Le 17 octobre, article de Daniel Deslauriers « La mairesse Lapointe reste sur sa faim »

Le 23 octobre, lettre de la mairesse aux propriétaires touchés directement.

Le 23 octobre, communiqué du comité aviseur :

Le 24 octobre, rencontre avec Hydro-Québec à l'hôtel de ville.

Étaient présents pour HQ : Jean Hébert, Sophie Lamoureux, Marie-Josée Gosselin et M. Brochu de WSP.

Étaient présents pour la municipalité : Lisette Lapointe, André Genest, Mathieu Harkins, Martin Nadon, Julie Lafontaine, Éline Genest et Sarah Perreault

Le 26 octobre, lettre de la mairesse pour rectifier le tir – Pas question de renoncer au BAPE

Le 5 novembre, Réunion du comité environnement et aménagement de la MRC au sujet d'un règlement de contrôle intérimaire dans le dossier Hydro-Québec.

Le 7 novembre, lettre de la mairesse au comité de vigilance

Le 10 novembre, communiqué annonçant l'assemblée publique du 29 novembre

Le 11 novembre, communiqué du comité aviseur : Les simulations visuelles d'Hydro-Québec : des images trompeuses

*Le 13 novembre, point d'information de la mairesse suite à la demande d'HQ de devancer ses activités « Portes ouvertes » contrairement à l'entente et au contrat signé

À venir

**Assemblée publique d'information – Dossier Hydro-Québec : samedi 29 novembre à 9h30 à l'église

**Séances d'information d'Hydro-Québec les 5 et 6 décembre prochains au Mont-Avalanche.

ACTIVITÉS À VENIR

Salon des artisans : 22 et 23 novembre 10h à 17h.

Inscription hockey et session cours hiver : 1 au 5 décembre de 8h30 à 21h00

Conférence de presse hockey inter municipal : 3 décembre à 15h30.

Dépouillement de l'arbre de Noël : 6 décembre 13h à 16h30.

Guignolée : 13 décembre

Prochaine assemblée du Conseil : le 13 décembre

Votre mairesse,
Lisette Lapointe

5. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Le conseil municipal a répondu aux questions.

6. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

6a) Acceptation des comptes réguliers et FDI

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par la conseillère :
et résolu unanimement :

Mathieu Harkins
Chantal Valois

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 31 octobre 2014, au montant de 780 782.24 \$ soit approuvée.

Rés. : 2014-279
Acceptation
des comptes
du mois

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 3 novembre 2014, au montant de 529 627.08 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 15 novembre 2014

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION ET FINANCES

Dépôt registre des
signatures règlement
no 787

7a) Dépôt du certificat du registre référendaire du 5 novembre 2014 du Règlement no 787

Le directeur général, Martin Nadon, dépose le certificat du greffier suivant la tenue du registre référendaire pour le règlement no 787 décrétant un emprunt et une dépense de 760 000 \$ pour les honoraires professionnels à la conception des plans et devis et documents d'appel d'offres pour un projet conjoint de réfection de la chaussée avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) sur 2.4 km de la route 329, du 2016 au 2717 chemin du Village et pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur 2.4 km avec quatre (4) stations de pompage d'égout et une station de surpression d'aqueduc.

Rés : 2014-280
Abrogation
résolution 2006-111
Champ Cheverny

7b) Abrogation de la résolution 2006-111 – Champ Cheverny

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2006-111, la municipalité avait offert de municipaliser le réseau d'égout et le champ d'épuration du chemin Cheverny;

CONSIDÉRANT QUE ladite municipalisation n'a jamais été réalisée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard n'a pas les ressources humaines nécessaires à une telle municipalisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard va probablement acquérir les ressources nécessaires d'ici les prochaines années;

Il est proposé par la conseillère :

Chantal Valois

Appuyé par le conseiller :

Mathieu Harkins

Et résolu unanimement

QUE la résolution no 2006-111, adoptée le 21 avril 2006, soit abrogée.

QUE le conseil municipal réévalue la situation lorsque la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard aura les ressources humaines et administratives nécessaires.

ADOPTÉE

Rés : 2014-281
Financement et
refinancement

7c) Financement permanent de 1 430 120 \$ et refinancement de 246 580 \$ pour un total de 1 676 700 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite emprunter par billet un montant total de 1 676 700 \$

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
427 Lac 3 Frères (secteur 5 ans)	46 000 \$
563 Réfection, divers (à l'ensemble 5 ans)	70 250 \$
564 Montée Argenteuil (à l'ensemble 5 ans)	130 330 \$
766 Ponceau barrage (à l'ensemble 10 ans)	30 120 \$
761 Travaux routiers (à l'ensemble 10 ans)	1 400 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard aura, le 20 novembre 2014, un montant de 256 600 \$ à renouveler, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 427, 563, 564;

ATTENDU QUE la Municipalité utilisera un solde disponible de 1 250 \$ pour le règlement 563 et de 8 770 \$ pour le règlement 564, totalisant un renouvellement de 246 580 \$;

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Chantal Valois
appuyé par le conseiller Mathieu Harkins
et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billets au montant de 1 676 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 427, 563, 564, 766 et 761 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier, le maire suppléant ou la directrice générale adjointe;

QUE les billets soient datés du 20 novembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

20 novembre 2015	172 700 \$
20 novembre 2016	177 300 \$
20 novembre 2017	182 300 \$
20 novembre 2018	187 500 \$
20 novembre 2019	192 600 \$ (à payer en 2019)
20 novembre 2019	764 300 \$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 novembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 766 et 761, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 20 novembre 2014 au montant de 1 676 700 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 427, 563, 564, 766

et 761, au prix de 100 \$ canadien, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

172 700 \$	2,66 %	20 novembre 2015
177 300 \$	2,66 %	20 novembre 2016
182 300 \$	2,66 %	20 novembre 2017
187 500 \$	2,66 %	20 novembre 2018
956 900 \$	2,66 %	20 novembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

POINT REPORTÉ

7d) Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ pour 2014 (POINT REPORTÉ)

Dépôt du rapport financier semestriel

7e) Dépôt du rapport financier semestriel

Le directeur général, Martin Nadon, dépose l'état des activités financières au 31 octobre 2014.

Rés : 2014-282
Adhésion à la
Solidarité rurale

7f) Adhésion à Solidarité rurale

CONSIDÉRANT QU'IL serait pertinent pour la municipalité de devenir membre de l'organisme Solidarité rurale pour l'année 2015;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
Appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise l'adhésion à l'organisme Solidarité rurale pour l'année 2015.

QUE le conseil autorise la directrice des finances à faire parvenir un chèque au montant de 250 \$ pour ladite adhésion.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution dans le compte GL/02 110 00 494 (à prélever dans le budget 2015).

Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 15 novembre 2014

ADOPTÉE

Rés : 2014-283
Adhésion à FMQ

7g) Adhésion à la FMQ pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FMQ);

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adhère à la FMQ pour un montant de 2 889,18 \$ incluant les taxes.

QUE le service de trésorerie soit autorisé à effectuer les déboursés en ce sens.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 110 00 494 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution (à prélever dans le budget 2015).

Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 15 novembre 2014

ADOPTÉE

Rés : 2014-284
Radiation des taxes
2014 pour dossier en
VPT2013

7h) Radiation des taxes 2014 suite à l'adjudication des dossiers en VPT2013 (vente pour taxes)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs immeubles ont été adjugés à la municipalité en 2013 pour non-paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces immeubles sont devenus non imposables depuis juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE les taxes applicables à ces immeubles doivent être radiées afin d'ajuster le rôle de perception;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la directrice des finances à radier les taxes 2014 au montant de 7 626.34 \$ applicables aux matricules énumérés dans la présente résolution.

QUE la somme de 7 626.34 \$ soit transférée aux mauvaises créances au poste budgétaire GL 02-190-00-940

ADOPTÉE

Dépôt des
déclarations
d'intérêts pécuniaires

7i) Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Monsieur Martin Nadon, directeur général, secrétaire-trésorier et greffier dépose aux membres du conseil municipal les déclarations des intérêts pécuniaires des élus, soit :

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Lisette Lapointe, mairesse.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Marjorie Bourbeau, conseillère au siège #1.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Mathieu Harkins, conseiller au siège #2.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Jean-Claude Massie, conseiller au siège #3.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Chantal Valois, conseillère au siège #4

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Monique Richard, conseillère au siège #5.

Rés : 2014-285
Postes cols blancs

7j) Postes cols blancs

CONSIDÉRANT les embauches suivantes réalisées au cours des derniers mois :

- Jennifer Boulanger 7 octobre 2013
- Marie-Claude Beaudoin 16 août 2013
- Caroline Charest-Savard 16 août 2013
- Jonathan Dionne 13 mai 2013

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de ces quatre employés est terminée et que les directeurs concernés se déclarent satisfaits de leur travail;

CONSIDÉRANT QUE l'étude sur la structure organisationnelle de la Ville n'aura aucun impact sur les postes concernés;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'embauche des personnes suivantes dans leur poste respectif :

- Jennifer Boulanger Commis-comptable
- Marie-Claude Beaudoin Secrétaire des travaux publics et prévention incendie
- Caroline Charest-Savard Technicienne en génie civil
- Jonathan Dionne Technicien en loisirs

ADOPTÉE

Rapport d'effectifs

7k) Rapport d'effectifs

Le directeur général, Martin Nadon, dépose le dernier rapport d'effectifs.

Gaétan Proulx
Chauffeur de camion
Temps partiel, pour la période hivernale
Salaire classe 3, échelon 5
Embauche le 29 octobre 2014
Fin d'emploi, avril 2015

Philippe Lanthier
Chauffeur de camion
Temps partiel, pour la période hivernale
Salaire classe 3, échelon 2
Embauche le 30 octobre 2014
Fin d'emploi, avril 2015

Rés : 2014-286
Embauche de
chauffeur régulier

7l) Embauche de chauffeur régulier

CONSIDÉRANT le poste de chauffeur permanent actuellement vacant à la municipalité;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste effectué du 4 au 11 novembre 2014;

CONSIDÉRANT la réception de candidature de six employés;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
Appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme, à titre de salarié régulier au poste de chauffeur au service des travaux publics, M. Martin Miljour en vertu des dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

8 TRAVAUX PUBLICS

Rés. 2014-287
Mandat forage pour
puits de production

8a) Octroi mandat de forages pour puits de production, essai de pompage 96 heures et caractérisation physico-chimique de l'eau filtrée, secteur Village

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer la mise à niveau des installations d'alimentation en eau potable du secteur Village selon le règlement sur la qualité d'eau potable (RQEP) depuis 2001;

CONSIDÉRANT QUE le procédé final autorisé consiste en une alimentation en eau d'un aquifère souterrain filtré par une couche de granulaire d'un plan d'eau existant sur chemin Tour-du-Lac, avec recharge artificielle du lac St-Joseph en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allé en appel d'offres TP2014-33 sur invitation pour la fourniture et installation de 2 puits de production de 300mm diam x 21m profondeur et qu'elle a reçu les soumissions conformes basées sur une profondeur de 18 mètres :

Soumissionnaires	Montant de la soumission, taxes en sus
Henri Cousineau & Filles	Refus de soumissionner
F. Lapointe & Fils	77 972 \$
Groupe Puitbec Inc.	71 663 \$
Les Forages LBM Inc.	Refus de soumissionner
Centre de pompes Villemaire Inc.	73 040 \$
Samson et Frères Inc.	67 015 \$

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde le contrat pour la construction de deux (2) puits de production à la firme Samson et Frères Inc., au montant de 69 895 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué au bordereau de soumission datée du 14 novembre 2014 selon les résultats de terrain obtenus compte tenu de la profondeur du puits à 21 mètres.

QUE le conseil municipal mandate le directeur du service technique, ingénierie et hygiène du milieu à entériner tous les documents administratifs requis afin d'octroyer ledit contrat

QUE le conseil municipal mandate le service des finances à effectuer les déboursés en ce sens et à imputer les dépenses au règlement d'emprunt no 690.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

Rés : 2014-288
Adoption plan
réduction Gaz à effet
de serre

9a) Adoption du plan de réduction des Gaz à effet de serre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé un inventaire des émissions de Gaz à effet de serre (GES) se trouvant en annexe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé un plan de réduction des GES se trouvant aussi en annexe;

CONSIDÉRANT QUE le CCE recommande l'adoption du plan de réduction des GES;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'engager à réduire les GES afin d'obtenir le dernier versement de la subvention totalisant 27 053.51 \$;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
Appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard mette en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES suivant l'échéancier donné afin de réduire globalement ses émissions de GES de 1,7 % par rapport à l'inventaire des émissions de GES de 2010.

ADOPTÉE

10. URBANISME

Dépôt de la
liste des permis

10a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour octobre 2014

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de l'environnement le 31 octobre 2014 ainsi que le comparatif des mois de septembre 2014 et d'octobre 2013.

Rés : 2014-289
Dérogation mineure
2014-043
222 Chemin du Lac
Cornu
Lot 16-5, rang 7

10b) Dérogation mineure no 2014-043, 222, chemin du Lac-Cornu, lot 16-5, rang 7

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no 2014-043 : permettre un agrandissement à une distance d'au moins de 4,46 mètres et d'au moins 2,07 mètres de la ligne latérale gauche et à une distance d'au moins de 14,01 mètres de la ligne des hautes eaux du lac, 222, chemin du Lac-Cornu, lot 16-5, rang 7;

Considérant les plans et documents déposés : plan projet d'implantation préparé le 19 septembre 2014 par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, plan préliminaire de construction préparé le 4 octobre 2014 et lettre explicative du 23 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du règlement de zonage en vigueur, toute résidence doit être localisée à une distance d'au moins 6 mètres d'une ligne latérale et à une distance d'au moins 20 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des documents et plans soumis et des recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

CONSIDÉRANT QU'UNE intervention des voisins faisant mention que selon l'Article 17 du Règlement no 639, une dérogation mineure ne doit pas porter atteinte à la jouissance de droit de propriété des immeubles voisins;

Il est proposé par la conseillère Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard refuse la demande de dérogation mineure no 2014-043, considérant que la dérogation est majeure.

ADOPTÉE

Rés. : 2014-290
Dérogation mineure
2014-044
41, 1^{ère} Rue,
Lot 3 958 525

10c) Dérogation mineure 2014-044, 41, 1^{ère} Rue, lot 3 958 525

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2014-044 : régulariser les constructions suivantes :

1. la galerie à une distance de 13,42 mètres de la ligne des hautes eaux du lac;
2. le garage d'une superficie de 77,63 mètres carrés;

3. le 2^e abri attenant au garage;
4. le spa à une distance de 13,99 mètres de la ligne des hautes eaux du lac, 41 1ere Rue, lot 3 958 525;

CONSIDÉRANT les plans et documents déposés : certificat de localisation préparé le 17 avril 2014 par monsieur Jean Godon, arpenteur-géomètre, dossier no 6067 et lettre explicative préparée le 17 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du règlement de zonage en vigueur, toute galerie doit être localisée à une distance d'au moins 15 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac; la superficie d'un garage doit être d'au plus 75 mètres carrés y compris un seul abri attenant;

CONSIDÉRANT QU'UN permis d'agrandissement (no 2003-12-16-008) et un permis de garage (no 2003-12-16-007) ont été obtenus;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour régulariser la propriété et permettre la vente de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des documents et plans soumis et des recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Mathieu Harkins

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure numéro 2014 044 de régulariser la superficie du garage.

QUE le conseil refuse de régulariser le spa ainsi que le 2^e abri, considérant que ceux-ci n'ont pas fait l'objet de l'émission d'un permis.

QUE le conseil recommande de ne pas traiter la demande de la galerie, car celle-ci a été construite en 2003; alors que le règlement de zonage exigeait une distance minimale de 10 mètres du lac.

ADOPTÉE

Rés : 2014-291
Dérogation mineure
2014-045
Chemin des Trembles
Lots Bloc C830,
C831, C839, C840,
C841

10d) Dérogation mineure 2014-045, chemin des Trembles, lots Bloc C-830, C-831, C-839, C-840 et C-841

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2014-045 : permettre la construction de la résidence dans une pente moyenne de 37%, chemin des Trembles, lots bloc C-830, C-831, C-839, C-840 et C-841;

CONSIDÉRANT les plans et documents déposés : plan projet d'implantation préparé le 17 septembre 2014 par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, sous la minute 4500, plan de construction préparé en août 2014 par monsieur Claude Marin, technologue et lettre explicative préparée le 7 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du règlement de zonage en vigueur, toute construction est interdite sur un terrain dont la pente naturelle est supérieure à 30%;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour réaliser la construction;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des documents et plans soumis et des recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Jean-Claude Massie

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard refuse la demande de dérogation mineure no 2014-045 du projet, considérant que la dérogation est majeure.

QUE le conseil recommande au propriétaire de revoir l'architecture, les dimensions et l'implantation de la résidence, conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Rés. : 2014-292
Dérogation mineure
2014-046
133, 15^e Avenue
Lot 3 957 550

10e) Dérogation mineure 2014-046, 133, 15^e Avenue, lot 3 957 550

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2014-046 : régulariser la position de la résidence à une distance respective de 2,88 mètres et de 3,18 mètres de la ligne arrière et régulariser la position de la remise à une distance de 2,14 mètres de la ligne avant, 133 15^e Avenue, lot 3 957 550;

CONSIDÉRANT les plans et documents déposés : certificat de localisation préparé le 27 août 2014 par madame Sylvie Filion, arpenteure-géomètre, sous la minute no 4470 et lettre explicative du 29 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du règlement de zonage en vigueur, la résidence doit être localisée à une distance d'au moins 10 mètres de la ligne arrière et la remise à une distance d'au moins 5 mètres de la ligne avant;

CONSIDÉRANT QU'UNE dérogation mineure a été obtenue en 1992 suivant la résolution no 92-195, afin de réduire la marge arrière à 4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour régulariser la propriété et permettre la vente de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des documents et plans soumis et des recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Mathieu Harkins

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2014-046 de régulariser la résidence.

QUE le conseil refuse de régulariser la remise considérant que celle-ci n'a pas fait l'objet de l'émission d'un permis et qu'elle empiète dans une assiette de servitude.

ADOPTÉE

Rés : 2014-293
Dérogation mineure
2014-050
1631 chemin Green
Valley, lot 4 711 691

10f) Dérogation mineure 2014-050, 1631 chemin Green Valley, lot 4 711 691

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2014-050 : régulariser la position du garage à une distance de 12,63 mètres de la ligne des hautes eaux du ruisseau, 1631 chemin Green Valley, lot 4 711 691;

CONSIDÉRANT les plans et documents déposés : certificat de localisation préparé le 22 septembre 2014, par monsieur Peter Rado, arpenteur-géomètre, sous la minute no 14847 et lettre explicative du 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du règlement de zonage en vigueur, tout garage détaché doit être localisé à une distance d'au moins 15 mètres de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'UN permis a été obtenu pour la construction du garage (no 2001-09-26-013);

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour régulariser le garage et vendre la propriété;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des documents et plans soumis et des recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT QUE la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Jean-Claude Massie

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2014-050, telle que présentée.

ADOPTÉE

Rés : 2014-294
Contribution pour
fins de parcs
lots 5 377 248 et
5 377 249
chemin Lac-Travers

10g) Contribution pour fins de parcs, lots 5 377 248 et 5 377 249, chemin du Lac-Travers

CONSIDÉRANT la demande de lotissement des lots projetés 5 377 248 et 5 377 249 chemin du Lac Travers, tel qu'il appert au plan cadastral parcellaire préparé le 9 septembre 2013 par monsieur Paul André Régimbald, arpenteur-géomètre, sous la minute no 6270;

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour fins de parcs est applicable pour cette demande de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la réglementation de lotissement, il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil concernant la manière dont la contribution pour fins de parcs sera appliquée, soit en argent ou en terrain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède 3 lisières de terrains en bordure du lac Travers;

CONSIDÉRANT le rapport préparé le 3 octobre 2014 par monsieur Louis Croteau, directeur plein air et nautique;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Jean-Claude Massie

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement et à titre de contribution pour fins de parcs, que le propriétaire verse une somme d'argent équivalant au pourcentage exigé au règlement de lotissement en vigueur.

ADOPTÉE

Rés : 2014-295
Lotissement lots
15-23 et 15-24 rang 7
Chemin de la Vallée

10h) Contribution fins de parcs chemin de la Vallée, lots projetés 15-23 et 15-24 rang 7

CONSIDÉRANT la demande de lotissement des lots projetés 15-23 et 15-24 rang 7, préparée le 29 août 2014 par monsieur Peter Rado, arpenteur-géomètre, sous la minute no. 14820;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de deux nouveaux lots situés en bordure du chemin de la

Vallée;

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour fins de parcs est applicable pour cette demande de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la réglementation de lotissement, il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil concernant la manière dont la contribution pour fins de parcs sera appliquée, soit en argent ou en terrain;

CONSIDÉRANT l'avis du directeur plein air et nautique daté du 05 novembre 2014;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau

Jean-Claude Massie

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, une somme d'argent équivalant au pourcentage exigé au règlement de lotissement en vigueur, à titre de contribution pour fins de parcs.

ADOPTÉE

Rés : 2014-296
Programme entretien
fossés de drainage

10i) Chemins du Domaine Vaudaire, programme d'entretien fossés de drainage

CONSIDÉRANT QUE la compagnie no 3087 7369 Québec Inc. a l'intention de procéder à la construction de chemins situés à l'intersection du chemin Gémont, sur les lots 4 622 654, 4 622 655, 4 705 697, 4 705 698 et 4 705 699 dans le « Domaine Vaudaire »

CONSIDÉRANT QUE ce projet est assujéti à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), puisqu'il a une longueur de plus de 1 km;

CONSIDÉRANT QUE le ministère exige que le propriétaire du chemin prenne en charge l'entretien des fossés de drainage et si le chemin est municipalisé, que la municipalité prenne en charge l'entretien des fossés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet domiciliaire a préalablement été accepté par la municipalité le 8 décembre 2009, suivant la résolution no 2009-328;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau

Mathieu Harkins

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard s'engage, si le chemin est municipalisé, à entretenir les ouvrages pluviaux et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien, conformément et aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et tel que décrit au Programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales intitulé : *Fossé de drainage du Domaine Vaudaire préparé en août 2014 par la firme Beaudoin, Hurens, ingénieurs, dossier T9271-00.*

ADOPTÉE

Rés : 2014-297
PIIA
1910 chemin Gémont
Lot 2 827 861

10j) Demande de P.I.I.A. 2014-047 – rénovation 1910 chemin Gémont, lot 2 827 861

CONSIDÉRANT la demande de P.I.I.A. numéro 2014-047 : installer un revêtement extérieur au pourtour du casse-croûte, 1910 chemin Gémont, lot 2 827 861;

CONSIDÉRANT les matériaux et couleurs déposés : revêtement de bois teint de couleur séquoia;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 558;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des documents et

plans soumis;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement

Marjorie Bourbeau
Mathieu Harkins

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de P.I.I.A. no 2014-047, suivant les conditions ci-après :

- 1- Que le propriétaire obtienne un permis de rénovation
- 2- Que l'installation septique soit vérifiée par l'inspecteur en environnement, afin de s'assurer qu'elle ne rejette aucun polluant dans l'environnement
- 3- Que le propriétaire dépose une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du P.I.I.A.

ADOPTÉE

Rés : 2014-298
Programme de
revitalisation du
Village 2014

101) Programme de revitalisation du Village – aide financière 2014

CONSIDÉRANT que la politique no. 2013-01 est applicable aux locataires ou propriétaires d'immeubles situés dans les zones 029, 032 et 034;

CONSIDÉRANT que cette politique a été remplacée le 18 octobre 2014 par le règlement no 783, qui est maintenant applicable qu'aux immeubles situés en bordure des chemins suivants : chemin du Village entre les numéros civiques 1613 et 2022 ou tout autre immeuble ayant front au chemin du Village situé entre ces mêmes numéros civiques et dans le quadrilatère des chemins du Collège, du Village, montée d'Argenteuil et avenue A.-Bertrand;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière ont été déposées avant l'adoption du règlement no 783;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la politique consiste à encourager les propriétaires et locataires d'immeubles à mettre en valeur le noyau villageois;

CONSIDÉRANT que le budget de revitalisation est établi à 15 000 \$ pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE la politique 2013-01 rembourse 50 % de la valeur des travaux, jusqu'à concurrence de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 783 rembourse 50 % du montant excédant le premier 500 \$ des travaux, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement

Marjorie Bourbeau
Jean-Claude Massie

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde une aide financière aux demandeurs pour les travaux admissibles énumérés au tableau de l'annexe « B » considérant que les demandes ont été reçues au moment où la politique no 2013-01 était toujours en vigueur.

QUE cette aide financière ne peut s'appliquer à l'entretien régulier mais seulement aux travaux qui ajoutent une valeur supplémentaire (plus-value) à l'immeuble.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-639-00-999 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution tout en transférant un montant de 111 \$ du code budgétaire G/L 02 610 00 412 (services juridiques).

Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier

-- Le 15 novembre 2014 --

ADOPTÉE

11. PARCS, SENTIERS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Rés : 2014-299
Soutien financier
Chasse & Pêche 2015

11a) Soutien financier Association Chasse & Pêche 2015

CONSIDÉRANT QUE l'Association Chasse & Pêche de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite faire l'ensemencement de truites, au coût de 2 000 \$, dans le lac St-Joseph au printemps 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite supporter l'Association Chasse & Pêche dans ses efforts de populariser la pêche sportive sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Chasse & Pêche de Saint-Adolphe-d'Howard doit commander ses poissons à la pisciculture de Saint-Faustin dès le mois de décembre 2014 et requiert donc une réponse dès le mois de novembre ;

Il est proposé par le conseiller
appuyé par la conseillère :
et résolu unanimement

Jean-Claude Massie
Chantal Valois

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde une aide financière de 2 000 \$ à l'Association Chasse & Pêche de Saint-Adolphe-d'Howard pour ses activités de l'été 2015.

ADOPTÉE

12. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Rés : 2014-300
Demande aide
financière Pacte
Rural

12a) Demande aide financière 2014-2015 au Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aimerait avoir un lieu culturel au cœur du village pour exposer les œuvres de ses artistes et artisans ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire la location d'un emplacement pour être éligible au projet pilote du développement culturel à partir d'un atelier culturel ;

CONSIDÉRANT QU'UN atelier culturel à Saint-Adolphe-d'Howard augmenterait la visibilité de la municipalité, ferait connaître les œuvres de ses artistes et artisans, ferait revivre le musée du patrimoine ;

CONSIDÉRANT QUE les projets seront analysés par la MRC des Pays-d'en-Haut en début d'année 2015 ;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par la conseillère :
et résolu unanimement :

Monique Richard
Marjorie Bourbeau

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard entérine le projet pilote pour l'obtention d'un lieu culturel au cœur de la municipalité et qu'une demande d'aide financière pour le pacte rural de la MRC des Pays-d'en-Haut soit faite avant le 4 décembre 2014 afin de permettre notre éligibilité. La participation de la municipalité au projet sera de 20 000 \$.

ADOPTÉE

Rés : 2014-301
Adoption tarifs cours
hiver 2014-2015

12b) Adoption de la tarification et de la programmation des cours d'hiver

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard veut maintenir, en ses lieux, des activités physiques durant la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire conserver une tarification compétitive de la programmation des cours d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut encourager ses citoyens à poursuivre leurs activités physiques dans la municipalité ;

Il est proposé par la conseillère Chantal Valois
 appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
 et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la programmation et la tarification pour les cours d'hiver selon le tableau ci-dessous :

PROGRAMMATION DES COURS D'HIVER 2015

ENFANTS

COURS	HORAIRE	COÛT
DANSE CRÉATIVE (3 À 5 ANS)	Vendredi 17 h à 18 h	75\$ *
DANSE HIP HOP (6 À 9 ANS)	Vendredi 16 h à 17 h	75\$*
ATELIERS D'ARTS CRÉATIFS (3 À 16 ANS)	Mercredi Groupe 1 16 h 30 à 17 h 15 Groupe 2 17 h 30 à 18 h 15	65\$*
SOCCER INTÉRIEUR (3 à 8 ans)	Jeudi 3 à 5 ans 18 h à 18 h 45 6 à 8 ans 19 h à 20 h 45	40\$ résidents 50\$ non-résidents

PARENTS ET ENFANTS

COURS	HORAIRE	COÛT
KARATÉ	Mercredi 18 h 30 à 19 h 30 Samedi 10 h à 11 h	150\$ résidents 200\$ non-résidents

INTERGÉNÉRATIONNEL

COURS	HORAIRE	COÛT
DJEMBÉ (DÉBUTANT) (12 ans et +)	Lundi 18 h 45 à 19 h 45	100\$ résidents 110\$ non-résidents
DJEMBÉ (INTERMÉDIAIRE) (12 ans et +)	Lundi 20 h à 21 h	

ADULTES

COURS	HORAIRE	COÛT
ATELIER GUITARE LIVE	Mardi 19 h 30 à 20 h 30	65\$*
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE (50 ANS ET MIEUX)	Jeudi 9 h à 10 h	115\$ résidents 125\$ non-résidents
DANSE EN LIGNE (DÉBUTANT)	Mercredi 18 h 15 à 19 h 15	80\$ résidents 90\$ non-résidents
DANSE EN LIGNE (INTERMÉDIAIRE)	Mercredi 19h15 à 20h30	100\$ résidents 110\$ non-résidents

KUNDALINI YOGA	Jeudi 19 h à 20 h 15	120\$ résidents 130\$ non-résidents
TAP CLAP CARDIO	Lundi 15 h 30 à 16 h 30	50\$*
VINI YOGA	Vendredi 10 h à 11 h 15	80\$ résidents 90\$ non-résidents
YOGA	Lundi 17 h 30 à 18 h 45	140\$ résidents 150\$ non-résidents
ZUMBA GOLD	Vendredi 9 h 15 à 10 h 15	75\$ résidents 85\$ non-résidents
ZUMBA LUNDI OU ZUMBA MERCREDI	Lundi 19 h à 20 h OU Mercredi 19 h 45 à 20 h 45	120\$ résidents 130\$ non-résidents

ACTIVITÉS GRATUITES

COURS	HORAIRE	COÛT
BADMINTON	Mardi 17 h à 19 h Vendredi 17 h à 19 h	Gratuit
PING-PONG	Lundi 17 h à 20 h Mercredi 9 h à 12 h	Gratuit
SCRABBLE	Mardi 13 h à 16 h	Gratuit
VOLLEYBALL	Jeudi 19 h 30 à 21 h 30	Gratuit

ACTIVITÉ INTERMUNICIPALE

HOCKEY SUR GLACE	
DÉBUT 6 JANVIER 2015	FIN : 3 MARS 2015
COÛTS : RÉSIDENTS 20 \$	NON RÉSIDENTS 30 \$

ADOPTÉE

Rés : 2014-302
Achat d'une
cuisinière pour centre
récréatif

12c) Achat d'une cuisinière pour le centre récréatif

CONSIDÉRANT le service de repas communautaires offerts aux citoyens toutes les semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un four à convection permettrait de réchauffer plusieurs plats à la fois pour le service de dizaines de convives;

CONSIDÉRANT QUE la nourriture ne se déshydraterait pas pour avoir été trop longtemps sur un réchaud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut offrir de meilleurs repas à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien four en bonne condition pourrait être utile à un autre organisme;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard fasse l'achat d'une nouvelle cuisinière avec four à convection pour le centre récréatif au coût de 1 000 \$.

QUE l'ancienne cuisinière soit cédée à l'organisme les Petits Dolphins pour son utilisation à la maison des jeunes.

ADOPTÉE

13. ASSOCIATIONS ET GROUPE S SOCIAUX

Rés : 2014-303
Don souper bénéfice
pour la COOP Santé
2014

13a) Don pour souper bénéfice pour la COOP Santé 2014

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la Coop Santé Saint-Adolphe de participer à son activité de levée fonds sous la forme d'un souper bénéfice ;

CONSIDÉRANT la mission de Coop Santé Saint-Adolphe et l'importance de maintenir l'accès aux services de santé pour les résidents de Saint-Adolphe-d'Howard;

CONSIDÉRANT le coût d'achat des billets pour 2 personnes au montant de 160 \$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a émis un certificat de disponibilité à cet effet;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir les dépenses de participation au code budgétaire GL/ 02-110- 00-640.

Martin Nadon, directeur général et secrétaire-trésorier

-- Le 15 novembre 2014

Il est proposé par la conseillère
appuyé par le conseiller

Monique Richard
Mathieu Harkins

La conseillère Chantal Valois se retire des délibérations et s'abstient de participer au vote suivant son intérêt dans la question.

Et il est résolu unanimement :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard participe à la levée de fonds de la Coop Santé Saint-Adolphe et autorise l'achat de 2 billets au montant de 160 \$.

ADOPTÉE

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés : 2014-304
Installation pompe
mobile

14a) Installation de la pompe mobile d'incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se munir d'une pompe mobile pour la sécurité de ses citoyens en cas d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut choisir le meilleur endroit accessible et centralisé pour l'installation de la pompe pour les citoyens du secteur Village;

Il est proposé par le conseiller
appuyé par la conseillère :
et résolu unanimement :

Jean-Claude Massie
Marjorie Bourbeau

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur du service de sécurité publique et le directeur du service technique, ingénierie à installer la pompe mobile d'incendie au parc Adolphe-Jodoin en agrandissant le bloc sanitaire, à effectuer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement (MDDELCC) pour

l'implantation du bâtiment et la pompe mobile pour les besoins d'incendie, obtenir l'accord de la Fabrique pour les travaux effectués sur leur terrain et soumettre à l'approbation du CCU.

ADOPTÉE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Rés : 2014-305
Autoriser
l'organisation d'un
triathlon

15a) Autoriser Chambre de Commerce pour l'organisation d'un triathlon d'hiver

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite mettre sur pied une activité rassembleuse destinée à dynamiser le noyau villageois durant l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà une bonne notoriété en ce qui a trait à la pratique des activités de plein-air hivernales telles que la raquette, le patin et le ski de randonnée ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce souhaite organiser un triathlon d'hiver regroupant les trois activités hivernales : raquette, patin et ski de randonnée ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'événement gagne en popularité au Québec depuis quelques années ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement serait chapeauté par monsieur Tom Siletta, ex-entraîneur de l'équipe nationale canadienne de ski de fond, ayant organisé de nombreux événements sportifs et ayant participé à 3 jeux olympiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce souhaite autofinancer l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE le seul investissement demandé à la municipalité sera le temps-homme requis pour l'aménagement de corridors de neige aux abords de certaines rues afin que les athlètes puissent circuler à ski ou en raquette ;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'occasion, la municipalité accueillera des amateurs de triathlon de partout au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les participants pourront prendre part à des courses de leur choix, en fonction de leur niveau de forme physique ou d'expérience, rendant l'événement le plus accessible que possible ;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par la conseillère :
et résolu unanimement

Marjorie Bourbeau
Chantal Valois

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard permette à la Chambre de Commerce de Saint-Adolphe-d'Howard, d'organiser un triathlon d'hiver et autorise le directeur du service plein-air, nautique, à assister la Chambre de Commerce dans ses préparatifs et à servir d'intermédiaire avec le département des travaux publics de la municipalité.

ADOPTÉE

Rés : 2014-306
Demande de
subvention pour bloc
sanitaire – Pacte
rural 2015

15b) Demande de subvention pour l'achat d'un bloc sanitaire et l'aménagement d'un sentier de vélo de montagne au Centre Plein-Air

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Pays-d'en-Haut, via son programme de subventions du Pacte Rural, met à la disposition des municipalités de l'aide financière pour la réalisation de différents projets ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite améliorer l'état de son camping en y installant de nouvelles unités de douches, celles existantes étant désuètes ;

CONSIDÉRANT QU'IL en coûterait approximativement 18 000 \$ pour aménager un bloc sanitaire incluant 2 douches, 2 lavabos et 2 toilettes ;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan de développement du vélo de montagne, la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard gagnerait à développer son offre auprès des débutants et à exploiter les sentiers déjà existants au Centre Plein-air ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs sections de sentiers du Centre Plein-Air conviendraient à la pratique du vélo de montagne ;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement

Marjorie Bourbeau
Mathieu Harkins

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur du plein-air / nautique à présenter les demandes de subventions suivantes à la MRC dans le cadre du programme du pacte rural :

- 1) 9 000 \$ pour l'achat d'un module de douches POD – maison patriotes (coût total de 18 000 \$).
- 2) 7 500 \$ pour l'aménagement de 1500 mètres de nouveaux sentiers au Centre Plein-air (coût total 15 000 \$).

ADOPTÉE

16. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Sculptures
- Salon des artisans les 22 et 23 novembre 2014 au centre récréatif
- Dépouillement de l'arbre de Noël le 6 décembre 2014 au centre récréatif
- Guignolée le 13 décembre 2014
- Facebook : triathlon

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Rés. 2014-307

Levée de l'assemblée

19. CLÔTURE À 11h50

Il est proposé par la conseillère :
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Mathieu Harkins

QUE cette assemblée soit levée.

ADOPTÉE

.....
Lisette Lapointe
Mairesse

.....
Martin Nadon
Directeur général et secrétaire-trésorier